

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 10 (1951-1955)

**Heft:** 3

**Artikel:** L'affaire des Lettres anonymes et l'agitation politique à Saint-Gervais en 1718

**Autor:** O'Mara, Patrick F.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1002612>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'AFFAIRE DES LETTRES ANONYMES  
ET L'AGITATION POLITIQUE A SAINT-GERVAIS  
EN 1718 \*

par

Patrick F. O'MARA

GENÈVE ET LE QUARTIER DE SAINT-GERVAIS  
AU DÉBUT DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Les rapports du quartier de Saint-Gervais à la Cité de Genève pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle furent ceux d'un faubourg industriel à un centre urbain. Situé sur la rive droite du Rhône, et formant par conséquent une entité géographique autonome, ce quartier n'en était pas moins étroitement englobé dans le vaste circuit des fortifications ; il était politiquement intégré à la Cité, à laquelle il était relié par un double pont sur le Rhône. Le quartier de Saint-Gervais, moins ancien que le pont, n'en était pas moins de fondation ancienne <sup>1</sup>. A l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle, il possédait ses caractères distinctifs. Si la rive gauche était le centre de la haute bourgeoisie, groupant les riches marchands et banquiers habitant la Haute Ville, directement au-dessus des commerces bien achalandés et des petites industries des Rues Basses, Saint-Gervais était par contraste le foyer et la boutique de la classe artisanale, celle des maîtres, compagnons et apprentis

\* Ce texte a été traduit par M. Pierre Pernoud, licencié ès lettres.

<sup>1</sup> Les premiers établissements à Saint-Gervais sont nés autour de la villa et de la chapelle carolingiennes (mentionnées pour la première fois en 920), mais l'importance commerciale de ce quartier ne date que du XIV<sup>e</sup> siècle. (Louis BLONDEL, *Le développement urbain de Genève à travers les siècles*, Genève, 1946, p. 33 et 42).

(particulièrement de l'horlogerie, de l'orfèvrerie et des industries annexes), et des nombreux ouvriers qualifiés ou semi-qualifiés des industries de la dentelle et de l'or filé, économiquement inférieurs aux maîtres<sup>1</sup>. Notons aussi qu'il y avait à Saint-Gervais une classe de petits marchands, mais prospères tout de même — nombre d'entre eux d'origine artisanale — qui, s'étant tout d'abord occupé de modestes entreprises de gros ou de détail, quittèrent le commerce des montres et bijoux pour celui des métaux et des grains. Saint-Gervais, en un mot, était la place forte de la petite bourgeoisie et des classes laborieuses de Genève<sup>2</sup>.

Economiquement parlant, le XVIII<sup>e</sup> siècle serait peut-être le plus prospère que la cité ait connu. La haute bourgeoisie surtout — sa fortune s'était accrue à la faveur du mouvement des affaires après la guerre de succession d'Espagne et l'affaire Law — fournissait alors quelques-uns des plus importants banquiers d'Europe et devenait l'un des principaux soutiens du Trésor français<sup>3</sup>. Les marchands également, après les interruptions causées par cette guerre, redonnaient à leur commerce toute son extension, et la richesse affluait à Genève. A la suite de l'affaire Law, les années 20 et 30 virent les débuts en maints endroits de sociétés par actions qui sont à l'origine de grandes banques ; c'est par leur intermédiaire que des capitaux furent engagés dans les spéculations de la *Rente Viagère* française à la fin du siècle<sup>4</sup>. Et Saint-Gervais participa à cette expansion.

<sup>1</sup> Les rôles de dizaine de l'époque fournissent un tableau, porte après porte, de tous les hommes de la cité, avec leur occupation. Bien qu'incomplets, les rôles de 1718 et 1721 sont les plus utilisables et sont les premiers pour le quartier de Saint-Gervais (Recensement A-3 et A-4). Les rôles de 1707, contenus dans les Procès criminels et Informations No. 5820bis, 1, sont également utiles, mais ils donnent moins de renseignements.

<sup>2</sup> Non exclusivement, cela va de soi. Les Rues Basses, particulièrement aux abords de la rue des Orfèvres, comptaient un bon nombre d'artisans. Mais il y avait moins d'homogénéité, et Saint-Gervais demeurait la principale citadelle des classes moyennes et laborieuses.

<sup>3</sup> André-E. SAYOUS, « La banque à Genève pendant les XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », extrait de la *Revue économique internationale*, Bruxelles, 1934 (dans l'exemplaire annoté des Archives d'Etat, Genève), *passim*.

<sup>4</sup> Voir p. 270, n. 2.

L'industrie horlogère en 1718 était à l'aube de sa plus grande prospérité, et ses produits étaient écoulés par des marchands de la place sur les foires de Beaucaire, Zurzach, Francfort, Leipzig et Hambourg — même jusqu'à Danzig — qui assuraient une distribution dans toute l'Europe <sup>1</sup>.

Pendant la petite bourgeoisie, et notamment les maîtres de l'industrie de la montre et du bijou, ne jouaient pas un rôle politique correspondant à leur importance économique. Le gouvernement appartenait à une oligarchie commerçante comprenant une poignée de familles de la haute bourgeoisie opulente, étroitement liées par des alliances matrimoniales et commerciales. L'aristocratie avait réduit à néant le rôle du Conseil Général groupant tous les citoyens ; tout le pouvoir était aux mains du Petit Conseil et du Conseil des Deux-Cents (le « CC »). Le Conseil Général avait cessé d'exercer tout pouvoir ou contrôle des pouvoirs. Sa fonction se limitait à une courtoise confirmation de la liste des syndics établie et présentée chaque année par le Petit Conseil pour son approbation automatique. Le Conseil Général n'avait aucune voix dans le choix des membres de l'un ou l'autre des Conseils puisque ces deux corps se recrutaient par cooptation, l'un choisissant les membres de l'autre, et réciproquement. Avant tout, le Conseil Général n'avait aucun mot à dire en matière de taxation, et ceci dès 1570. Ainsi les citoyens en général, les petits marchands — l'aristocratie n'ouvrait ses portes qu'aux grandes fortunes et aux renoms scientifiques ou littéraires, l'une au moins de ces deux conditions étant indispensable à l'admission au CC — et surtout les petits détaillants et les ouvriers qualifiés n'étaient pas admis à jouer de rôle dans l'élaboration de la politique de la cité <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Antony BABEL, *Histoire corporative de l'horlogerie, de l'orfèvrerie et des industries annexes* (Genève, A. Kundig, 1916), p. 533, mentionne le voyage en Espagne et au Portugal, en 1750, de Jean François De Luc, transportant des montres et des bijoux pour une valeur de 2.450.000 florins.

<sup>2</sup> Henri FAZY, *Les Constitutions de la République de Genève, notice historique* (Genève, H. Georg, 1890), demeure encore l'étude de base sur ce sujet. En utile complément : Lucien FULPIUS, *L'Organisation des pouvoirs politiques dans les constitutions de la République et Canton de Genève* (Genève, Georg, 1942), ch. I, p. 23-27, concerne le début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Non point que l'oligarchie fût oppressive ou que l'on pût parler à son propos d'une tyrannie impopulaire, au sens large du mot. Elle était paternaliste, dans le bon et dans le mauvais sens du terme. Extrêmement consciencieuse, dure à la tâche, active, généralement modérée et se faisant un devoir de ne pas opprimer ou sacrifier les pauvres, elle a donné à la cité un bon gouvernement. Mais d'un autre côté, elle était extrêmement obstinée, autoritaire, étroite de vues ; elle était aveugle aux nouvelles exigences et « réactionnaire » dans sa façon d'y répondre. Convaincue que le gouvernement devait directement contribuer au bien des citoyens, convaincue également que le contrôle populaire direct était « le pire de tous les gouvernements »<sup>1</sup>, elle prétendait être, selon le mot de Burlamaqui, une « aristo-démocratie »<sup>2</sup>.

Cette exclusion de la petite bourgeoisie des affaires politiques est cause de la principale lutte politique du XVIII<sup>e</sup> siècle genevois. Dès 1707, la petite bourgeoisie entreprit de réaffirmer le pouvoir qu'avait le Conseil Général de contrôler les actes importants de la législation. Successivement en 1718, 1732 et 1734-37, le slogan de « souveraineté du peuple » déclencha des agitations populaires visant tout d'abord et fort concrètement à obtenir le droit de décider les impôts, mouvement si violent qu'il devait amener l'intervention des grandes Puissances dans les affaires de la République. Après un coup d'essai victorieux en matière de taxation (1734 et 1737), la lutte dura jusqu'en 1763 — date à laquelle le Petit Conseil interdit l'auteur favori de la petite bourgeoisie : Jean-Jacques Rousseau ; cet acte produisit une autre insurrection populaire et une intervention renouvelée des Puissances. Le mouvement culmina en janvier 1789 lors d'une révolution annonciatrice d'événements imminents et très importants dans l'Europe tout entière. En décembre 1792, les opposants donnèrent à leur victoire sur l'oligarchie une conclusion révolutionnaire, en établissant un Comité d'administration et de sécurité, à l'exemple de la France, et une assemblée ayant charge de rédiger une nouvelle Constitution fondée sur les « Droits et les Devoirs de l'Homme ».

<sup>1</sup> R.C., vol. 217, fol. 410, 15 décembre 1718.

<sup>2</sup> J.-J. BURLAMAQUI, *Principes du droit politique*, Genève, 1751, II, ch. II.

La revendication de la souveraineté populaire ne faisait que commencer à l'époque de la naissance de Rousseau, le 28 janvier 1712. Le mouvement populaire semble être né très soudainement pendant la période de la guerre de la Ligue d'Augsbourg et de la guerre de succession d'Espagne. Il faut probablement le mettre en relation avec un abus de confiance commis par l'oligarchie, dont le contrôle n'avait pas été mis en question aussi longtemps qu'elle n'usa pas de son pouvoir politique pour favoriser ouvertement ses intérêts économiques aux dépens de la petite bourgeoisie. Mais au cours de ces deux guerres, au tournant du siècle, il apparaît qu'elle n'a fait que cela. Certaines familles importantes de la haute bourgeoisie découvrirent qu'elles pouvaient faire fortune grâce aux besoins du Trésor français. Les relations financières qui en résultèrent avec l'Etat français et le marché camouflé des produits français provoquèrent un blocus des Alliés contre les produits manufacturés genevois ; les maîtres et les petits marchands protestèrent à plusieurs reprises contre les accords secrètement approuvés par les conseils, et qui menaçaient de causer leur ruine <sup>1</sup>. En tout cas, le mécontentement des petite et moyenne bourgeoisies se manifesta, en 1707, par une série de « représentations » réclamant des mesures tendant à limiter le pouvoir de l'oligarchie. Leur programme comprenait la limitation du nombre des membres d'une même famille pouvant siéger dans les conseils, la pratique du scrutin secret, et la convocation régulière et annuelle du Conseil Général pour discuter des questions importantes. Conduit par un membre dissident du parti aristocratique, Pierre Fatio, le mouvement trouva tout son appui dans la bourgeoisie, et même dans une fraction du CC, et aboutit à certaines petites concessions.

Il faut noter que longtemps après que l'agitation se fut éteinte dans toute l'étendue de la Cité, le mouvement était encore actif dans le quartier de Saint-Gervais, où il prit une teinte populaire et ouvrière qui, jusqu'alors, lui était restée étrangère. Ainsi, à la suite de l'arrangement final du 26 mai 1707,

<sup>1</sup> Herbert LUETHY, *Die Tätigkeit der Schweizer Kaufleute und Gewerbetreibenden in Frankreich unter Ludwig XIV., und der Regentschaft* (Aarau, H. R. Sauerländer, 1943), p. 72-76.

date à laquelle un compromis fut trouvé sous forme d'un accord prévoyant la convocation du Conseil Général tous les cinq ans (accord de courte durée, abrogé en 1712), presque toute la petite et moyenne bourgeoisie considérait l'agitation comme terminée. La population de Saint-Gervais avait d'autres idées. Le lendemain elle s'insurgea, traita ceux qui avaient négocié ce compromis de « faux frères qui ont trahi les frères pour des louis d'or »<sup>1</sup> et se confia en quelques uns de ses premiers meneurs (entre autres Jacques Bastard et Jean Chais, que nous reverrons à l'action en 1718) ; il y eut du même coup une petite démonstration de force. La bourgeoisie en fut horrifiée ; à partir de ce moment l'équipe de tête de Fatio était localisée presque uniquement à Saint-Gervais, ses associés étaient, à cette époque : Jean François Badollet, François Terroux, Antoine Marcet et ses trois fils, Jean Delrieu, Barthélemy Molliex et André Machon, tous maîtres-horlogers du quartier, tous (ou leurs parents immédiats, l'identification n'est pas certaine dans tous les cas) d'actifs participants du mouvement qui se formera onze ans plus tard. L'activité grandissante et opiniâtre de ce quartier alarma le gouvernement qui, craignant une révolution, réprima le mouvement en août. Fatio et son principal lieutenant furent exécutés ; une poignée de ceux qui avaient été impliqués dans des activités plus ou moins violentes furent bannis ou emprisonnés<sup>2</sup>.

Cependant, la ferme croyance en un juste succès de la souveraineté populaire ne pouvait être étouffée. A compter de ce jour, l'oligarchie ne pouvait plus soustraire à la discussion

<sup>1</sup> Voir spécialement « Déposition du Sr Isaac Dejoux », Procès criminels et Informations, n° 5820bis, 3.

<sup>2</sup> FAZY, *op. cit.*, p. 106, a surnommé la répression « une véritable terreur blanche », mais cette opinion n'est guère soutenable. L'oligarchie fut impitoyable pour ceux de sa classe qui firent front avec l'opposition (Fatio en 1707, Micheli du Crest dans les années 30), mais ne peut pas être tenue pour exagérément sévère à l'égard des chefs populaires. Je rapprocherai plus volontiers l'attitude du gouvernement de celle de l'Eglise catholique pendant l'Inquisition. L'Etat-Eglise insistait sur une rétractation et une soumission en matières de dogmes politiques, mais une fois la « repentance » reconnue, elle n'infligeait aucune punition, — sauf sur inculpation d'acte de violence. En 1718 le Petit Conseil fait un usage fréquent de l'expression « hérésie politique » et semble tenir à l'idée d'évangéliser et de convertir « ceux qui sont dans l'erreur ».

son principe même, qui n'avait pas été mis en question pendant un siècle et demi. Les idées nouvelles continuaient à faire leur chemin, mais ne trouvèrent pas avant une douzaine d'années leur expression concrète. En décembre 1718, le débat fut à nouveau ouvert, à l'occasion d'un événement de courte durée mais de grande signification : l'affaire des deux lettres anonymes. L'agitation et les représentations que suscita cette affaire représentent le deuxième effort de la petite bourgeoisie pour atteindre son objectif politique. Bien plus qu'en 1707 et 1734, les principaux adhérents de l'agitation furent recrutés dans la classe des maîtres-marchands et petits marchands prospères installés à Saint-Gervais.

#### L'AFFAIRE DES DEUX LETTRES ANONYMES

Dans la situation critique qui succéda aux dramatiques événements de 1707 se posa bientôt le problème du financement de nouvelles et vastes fortifications. On en avait décidé à la fin de la guerre de succession d'Espagne. Conçues selon les méthodes de Vauban, elles devaient faire de Genève l'une des forteresses les plus solidement fortifiées d'Europe. Mais comment les financer ? On estimait à 6,000,000 florins la somme qu'il faudrait rassembler en une vingtaine d'années pour mener le projet à son achèvement <sup>1</sup>. Dès 1703, un « Comité des Expédients » avait étudié de façon intermittente les moyens de trouver de l'argent dans des cas semblables. Dans les premières années, le Comité désirait surtout éviter de charger le peuple d'impôts et d'entraver le commerce <sup>2</sup>. Mais après 1707, les riches furent particulièrement touchés par l'établissement d'une nouvelle taxe d'un pour mille sur toute propriété dépassant 105.000 florins, et le Comité s'enhardit : puisque tous bénéficieraient des nouvelles fortifications, tous devaient supporter le fardeau de l'impôt. Dès 1715, une série d'impôts frappant particulièrement les petits revenus furent levés pour couvrir l'intérêt d'une

<sup>1</sup> 571, 313 écus. R.C., vol. 213, 12 mars 1714, fol. 97.

<sup>2</sup> Commission des Expédients pour fournir aux frais des fortifications, Procès-Verbaux, (A.E.G., Fin E-1) fol. 8 f. ; R.C., vol. 203, fol. 141, 12 mars 1703.



importante tontine qui devait fournir les fonds. Les gabelles du vin et de la viande furent doublées, ainsi que la taxe sur le pesage du blé ; une nouvelle taxe sur le papier fut introduite <sup>1</sup>. Nous connaissons mal la réaction du peuple. Nous savons surtout que François Terroux fut en 1716 l'organisateur d'une sorte de manifestation contre la taxe sur le papier.

Déjà le mécontentement grandissait. La raison n'en est peut-être pas la lourde charge que représentaient les nouvelles taxes. En aucun moment du XVIII<sup>e</sup> siècle les impôts à Genève ne furent écrasants, et il serait inutile de tenter une comparaison entre la fiscalité genevoise et celle de la France, par exemple. Les taxes de 1715 ont pu paraître vexatoires, mais non écrasantes <sup>2</sup>. Cependant un principe venait d'être mis en cause ; la petite bourgeoisie se sentait atteinte dans ce qui faisait sa fierté ; et les nouvelles mesures, suivant de peu la suppression en 1712 de la convocation périodique du Conseil Général — seul résultat tangible du mouvement de 1707 — constituaient un affront. Certaines personnes désiraient exploiter l'événement ; on tint des réunions d'information, de petits meetings, et l'on dressa des plans. La doctrine de la souveraineté populaire fut clairement invoquée, et plus particulièrement l'idée du contrôle du fisc par le peuple. « Pas d'imposition sans représentation » devint le cri du ralliement populaire. Dans les derniers mois de l'année 1718, le mécontentement atteignit son paroxysme dans l'agitation que l'on peut nommer à juste titre — bien qu'elle n'ait jamais été baptisée ainsi — « L'affaire des deux lettres anonymes ».

<sup>1</sup> R.C., vol. 214, fol. 368, 12 août 1715 ; et fol. 491.

<sup>2</sup> Ces généralisations représentent les conclusions auxquelles l'auteur est arrivé au cours d'une recherche plus vaste sur les finances publiques de Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle : P. F. O'MARA, *Geneva in the Eighteenth Century: a socio-economic study of the bourgeois City-state during its Golden Age* (Thèse, University of California, Berkeley, 1954), p. 209-219. Cf. la remarque de l'auteur de la seconde lettre anonyme : « il (le peuple) est tout prêt à les (les impôts) supporter avec plaisir, pourvu qu'on lui demande son autorité pour les établir ; ce ne sont donc pas les impôts en eux-mêmes qui choquent le peuple, c'est la manière de les mettre qui est opposée à sa Liberté et à ses prérogatives ». (« Lettre à l'auteur des réflexions communiquées à un nouveau bourgeois de cette ville », p. 6, Pièces historiques, 4301.)

L'agitation débuta discrètement. La poste de Lyon du 11 octobre 1718 apporta à plusieurs bourgeois une lettre, de la main d'un Genevois, qui exposait en termes philosophiques les principes de la souveraineté populaire et attaquait le décret de 1712 abrogeant le droit si laborieusement obtenu par le Conseil Général de se réunir tous les cinq ans. Le Petit Conseil, qui en avait été immédiatement averti, conclut bientôt que la lettre avait apparemment trouvé peu d'écho dans la cité<sup>1</sup>. Le 19 du mois suivant, une seconde lettre, manifestement d'une autre main mais venant à l'appui de l'auteur de la première lettre (elle énonçait une méthode d'action), arrivait également par la poste de Lyon. En interrogeant l'un des destinataires de la lettre, le Conseil fut surpris de découvrir que ce dernier approuvait de tout cœur et vigoureusement les idées émises, qu'il estimait « solides et concluantes » ; quelques enquêtes révélèrent que « ... cette hérésie politique était fort répandue, qu'il y avait plusieurs copies dans le public de la première lettre, que le mal faisant de continuels progrès, il méritait toute l'application des Conseils pour l'arrêter et ramener une grande partie de notre peuple qui paraît être aliéné du magistrat et plein de défiance sur toutes les délibérations »<sup>2</sup>.

A partir de ce moment la diffusion des « deux lettres anonymes », ou comme on les appelait fréquemment « les deux lettres séditieuses », prit une importance extrême aux yeux des Conseils et fut considérée comme un vaste complot pour ébranler les bases de la constitution.

Certes, les deux lettres « séditieuses » étaient assez modérées. C'étaient, en premier lieu des réflexions philosophiques plutôt que de véhéments appels à l'action. Leurs phrases répétaient les lieux communs de tout le XVIII<sup>e</sup> siècle. Evoquant « une loi que la Nature a donnée à l'homme » pour justifier le contrôle des impôts par le peuple, l'auteur de la première lettre affirme : « C'est un acte de tyrannie que de mettre un denier d'impôt sur le peuple sans son consentement »<sup>3</sup>. Les registres du Petit

<sup>1</sup> R.C., vol. 217, fol. 333.334.341, 14, 17 & 30 octobre 1718.

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol. 378, 25 novembre 1718.

<sup>3</sup> « Réflexions communiquées à un nouveau bourgeois de cette ville » (la première lettre), p. 2, Pièces historiques, 4301.

Conseil indiquent ce qui lui paraissait répréhensible dans la première lettre :

1. Le but que l'auteur s'y propose de changer la constitution de notre gouvernement, en dépouillant les Conseils de l'exercice de l'autorité souveraine (que le peuple assemblé en Conseil Général leur a confié), et de solliciter le peuple à la reprendre, sans aucun sujet.
2. De s'efforcer de persuader le peuple contre la vérité, que les Conseils usurpent sur son autorité lorsqu'ils s'attribuent le droit d'établir des impôts...
3. De confondre la liberté avec la souveraineté, pour avoir lieu de dire au peuple qu'on entreprend sur sa liberté et qu'il ne peut être libre qu'autant qu'il exercera la souveraine autorité par lui-même.
4. De proscrire tous les gouvernements qui ne sont pas populaires et de déclarer déchu de leur liberté tous les peuples qui ne se gouvernent pas par eux-mêmes <sup>1</sup>.

Si la philosophie exprimée dans ces lettres n'est pas d'une application aussi générale que ne l'indique le résumé du Conseil (elle concerne surtout des points particuliers de l'histoire constitutionnelle genevoise), néanmoins leur logique profonde et de nombreuses phrases ont déjà l'accent du *Contrat Social* <sup>2</sup>.

Telle était la philosophie des lettres. Leur programme d'action était beaucoup plus simple. Elles en appelaient aux bourgeois pour faire les traditionnelles représentations auprès des syndics et du procureur général afin de revendiquer le droit d'examiner en Conseil Général l'établissement des fortifications et leur financement. Les lettres n'envisageaient aucune démarche au cas où les représentations seraient refusées, et se terminaient

<sup>1</sup> Tiré du résumé du contenu des deux lettres, accompagné de longues citations et paraphrases minutieuses, fait par le Petit Conseil pour ses propres registres, et inséré entre les fol. 402 et 403 du R.C. 217, 9 décembre 1718.

<sup>2</sup> Telles que : « Il ne s'agit pas de savoir si l'on peut établir parmi nous une forme de gouvernement parfaite, mais si celle que l'on veut établir est la même qu'il y a eu parmi nous jusqu'en 1570 ; or quelle règle doit-on suivre pour le découvrir, si ce n'est de remonter à l'origine de cette constitution ? » (« Réflexions communiquées à un nouveau bourgeois de cette ville » p. 8, Pièces historiques, 4301). Cf. aussi l'accent mis sur la suprématie du Conseil Général.

par un appel conciliant et flatteur à la vertu et à la sagesse des magistrats : « Pourrions-nous croire qu'une chose si juste, si avantageuse au bien de l'État, nous fût refusée par des magistrats qui nous ont donné si souvent des preuves de leur prudence, de leur sagesse, de leur inclination pour la paix et de leur attachement au bien de l'État et de la Religion ! ».

C'est dans cet esprit que furent faites les premières représentations, après deux semaines de préparation environ. Le 7 décembre Pierre Mussard, à la tête de trois marchands délégués par un groupe plus important, fait au nom du peuple des représentations vagues et officieuses auprès du Premier Syndic. Le soir de la même journée cinq graveurs, dont trois membres de la famille Dassier, allèrent trouver le premier syndic et le procureur général pour exprimer leur conviction que les Petits Conseils n'avaient pas le droit de lever des impôts sans le consentement du Conseil de tous les citoyens... »<sup>1</sup>. Le lendemain, un groupe de Saint-Gervais, ayant comme porte-parole le chirurgien Du Cros (futur gendre de François Terroux) et comprenant Abraham Cassin, François Favon (militant en 1707), Frédéric Soret et Paul Baccuet, demanda la convocation d'un Conseil Général extraordinaire pour discuter des fortifications et de la taxation. Le mouvement s'amplifiait peu à peu, car le 9 décembre, quatre groupes différents de citoyens, de Saint-Gervais principalement, organisèrent une tournée de visites auprès des principaux magistrats. Nulle part il n'est question de grands meetings ou d'agitations populaires. Toute l'action fut conduite par petits groupes. Les lettres avaient été abondamment copiées et passaient de main à main dans plusieurs cercles : organisation considérable, mais non organisation de masse. Les représentations demeuraient courtoises et se bornaient à des suggestions ; elles furent reçues dans le même esprit, en dépit des efforts de quelques extrémistes du Petit Conseil qui désiraient prendre sur-le-champ des mesures répressives. Les délégations étaient réglementairement limitées à de petits groupes, mais qui n'en étaient pas moins les porte-parole de masses importantes de citoyens ; sans aucun doute, une très large fraction de la popula-

<sup>2</sup> R.C., 217, fol. 400, 7 décembre 1718.

tion suivait avec un avide intérêt ces sondages préliminaires. La participation d'une équipe de trois maîtres-jurés de la profession des horlogers suppose une participation officielle des maîtres-artisans de cette industrie<sup>1</sup>. Le Conseil lui-même conclut « qu'un grand nombre de notre peuple et même des plus honnêtes et des plus aisés d'entre la bourgeoisie étaient prévenus sur cette question des impôts et en parlaient avec liberté... »<sup>2</sup>. Même des fonctionnaires subalternes furent compromis et le Conseil examina la proposition « qu'on devait mander céans les procureurs, les notaires, les dizeniers et les jaugeurs, pour parler ferme à ceux qui sont dans des idées contraires au gouvernement »<sup>3</sup>.

Le Petit Conseil suivait avec inquiétude l'évolution des choses. Il n'avait pas oublié que c'était à partir de semblables et pacifiques représentations qu'avait graduellement évolué la crise de 1707. Le Petit Conseil avait appris alors qu'il fallait agir avec rapidité avant que de sérieuses répercussions pussent se faire sentir : « prévenir les maux dès le commencement, *principiis obsta* »<sup>4</sup>. Il croyait alors pouvoir compter sur l'appui total du Conseil des Deux-Cents (cela n'était pas, en 1707). De plus, on était à deux semaines à peine des élections annuelles ; le Conseil craignait qu'à l'occasion de la convocation du Conseil Général, rassemblé chaque année pour ces élections, la question des impôts ne fût soulevée (illégalement, puisque le Conseil Général ne pouvait pas délibérer sur un sujet qui ne lui avait pas été soumis par les autres conseils), et que les citoyens ne prissent l'initiative sans précédent de refuser quelques uns ou tous les candidats à la fonction de Syndic présentés officiellement par le gouvernement. Pour ces raisons, et aussi parce qu'il n'avait pu en aucune façon convaincre la bourgeoisie de « l'hérésie » des idées nouvelles, le gouvernement décida une démonstration de force immédiate et spectaculaire. Le 15 décembre, une proclamation parut, déclarant subversives les deux lettres, exigeant que toutes les copies fussent remises, et interdisant toutes les « assemblées, machinations, pratiques ou cabales »,

<sup>1</sup> Second groupe du 9 décembre ; R.C., fol. 405, 10 décembre 1718.

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol. 379, 25 novembre 1718.

<sup>3</sup> *Ibid.*, fol. 424, 19 décembre 1718.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. 207, fol. 735, 3 octobre 1707.

sous peine de perte de la bourgeoisie, de banissement, et de fortes amendes <sup>1</sup>. La proclamation fut affichée dans les rues au moment même où la plus importante des délégations rassemblées jusqu'à ce jour se présentait devant le premier syndic.

L'effet du décret fut immédiat. Malgré les mécontentements et quelque méfiance parmi les groupes de la place Saint-Gervais, menés par François Terroux, Jacques Batard et Frédéric Soret, mécontentements qui s'exprimaient par de vagues menaces d'en appeler aux alliés de la cité ou de passer à l'action aux prochaines élections, partout ailleurs le mouvement stoppa presque aussitôt. « Un grand nombre de citoyens ou bourgeois, qui avaient été sollicités par les mal intentionnés et qui étaient en balance sur le parti qu'ils prendraient, soit qu'ils fussent à moitié persuadés, soit par crainte et timidité, s'étaient ramenés et se déclaraient pour le Gouvernement. (...) les principaux des mal intentionnés avaient été consternés et même irrités de cette publication à laquelle ils ne s'attendaient nullement » <sup>2</sup>. Il s'en suivit une grande émulation parmi ceux qui s'étaient rendus suspects et désiraient rentrer en grâce. Jacques Mourgues vint les larmes aux yeux se repentir « de s'être laissé séduire par d'autres à faire les démarches qu'il a faites » <sup>3</sup>. Plusieurs groupes nombreux de bourgeois vinrent faire amende honorable, et la plupart des meneurs furent obligés de comparaître, de reconnaître leur erreur et de solliciter une réconciliation. Finalement, avec la comparution et la réconciliation de François Terroux — non en personne, mais par l'intermédiaire d'un ami influent — l'affaire arriva à son terme le dernier jour de l'année. Le Conseil nota cependant que quelque septante-cinq citoyens témoignèrent de leur ressentiment en votant contre les candidats du gouvernement aux élections de janvier, et que deux ou trois cents autres s'abstinrent, s'étant concertés <sup>4</sup>. Dans l'intervalle, Noël était venu, et de toutes les chaires descendaient des exhortations à l'amour fraternel et à la réconciliation — cela à la demande directe du gouvernement.

<sup>1</sup> R.C., vol. 217, fol. 410, 15 décembre 1718.

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol. 415, 16 décembre 1718.

<sup>3</sup> *Ibid.*, fol. 420, 17 décembre 1718.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. 218, fol. 67, 27 janvier 1719.

Qu'on célébrât en chaire cette victoire de l'oligarchie n'était pas une pure hypocrisie. Attendu que les deux parties étaient absolument certaines d'être dans le vrai et qu'il y allait du « bouleversement » de la constitution établie, le mouvement de 1718 fut remarquable de modération et de bonne volonté de la part de chacun. Du côté du gouvernement, seuls deux participants du mouvement furent punis : Philippe Courant, qui n'était pas un des meneurs, fut condamné à quinze jours de prison pour avoir, jusqu'à la date du 19 décembre, tenu « des discours séditieux et des propos insolents à l'égard de la Proclamation », mais il fut relaxé à la fin de la première semaine. Michel Gaudy reçut une punition plus sérieuse ; il fut temporairement rayé des cadres de la bourgeoisie — comme il l'avait été en 1707 — et condamné à trois jours de prison <sup>1</sup>. Duval et Soret furent « sévèrement blâmés », mais non punis. De même que les représentations avaient été par nature pacifiques, de même l'oligarchie pouvait se borner à user d'exhortations au lieu de moyens répressifs ; elle s'efforça constamment, semble-t-il et si nous pouvons en croire son propre rapport, « d'éclairer ceux qui sont dans l'erreur ». « Éclairer » : c'est l'attitude dominante du gouvernement ; il n'emploiera la force qu'après l'échec de ses efforts pour supprimer « l'hérésie politique » par la persuasion. Il exigeait, bien entendu, abjuration complète (tout comme en 1707) et aurait inmanquablement banni quiconque aurait refusé de reconnaître, en fin de compte, l'ensemble de ses principaux dogmes politiques.

Tel fut le cours du mouvement de 1718. Quels en furent les résultats, la signification ? Ce fut évidemment une défaite des forces populaires, et les anciennes prérogatives de l'oligarchie en sortirent indemnes, et même triomphantes. Et pourtant, l'année suivante, le Conseil n'hésita pas à supprimer l'augmentation qui avait fait doubler la gabelle du vin, la plus impopulaire des récentes mesures. Il abandonna le plan antérieur de financement d'un emprunt public à « fonds perdu » à 7% (solution coûteuse), qui aurait exigé pour en couvrir les frais une levée annuelle de 105.000 florins, et décida un simple emprunt à

<sup>1</sup> R.C., fol. 79, 4 février 1719.

3%, occasionnant des frais de 31.500 florins par an seulement <sup>1</sup>. Les propositions des Conseils de doubler la taxe des grandes gardes à prélever sur les gens fortunés et de demander à ces mêmes gens de faire au gouvernement des prêts sans intérêts, étaient fort raisonnables. Le très opulent Guillaume Franconis alla jusqu'à payer 120.000 florins ; il insista pour « ... que chacun en fasse autant et ... on aura plus d'argent qu'il ne nous en faut » <sup>2</sup>. Dans tout cela, nous percevons le résultat indirect du mouvement de 1718 ; malgré sa victoire apparente, cette retraite forcée du gouvernement est bien la conséquence de l'agitation populaire.

L'importance de cette affaire des deux lettres anonymes réside principalement dans le lien qu'elle fournit entre les mouvements de 1707 et de 1734-37. Sa courte durée (six semaines seulement de maturation, moins de dix jours d'action ouverte), sa carence en incidents violents et dramatiques, la font pâlir entre les mouvements plus significatifs qui la précèdent et la suivent ; mais cela ne doit pas lui faire mériter l'oubli dans lequel elle est tombée. Cette agitation nous permet, et c'est déjà quelque chose, d'identifier les hommes que nous retrouvons dans tous les mouvements populaires du tiers de siècle. Nous pouvons identifier une douzaine des principaux chefs et participants de 1707 que nous retrouvons en 1718 ; et Jean Dassier, Théophile et Ami Mussard, Théophile Quenot et d'autres participants signalés lors de l'agitation de 1718, apparaissent comme les vrais meneurs de 1734. Le programme précis et les méthodes de 1718 formeront la base de l'action de 1734 ; un seul point nouveau : aux représentations orales du mouvement précédent viendront s'ajouter des démarches écrites <sup>3</sup>. Et, naturellement,

<sup>1</sup> R.C., fol. 390, 16 août, et fol. 425, 12 septembre 1719.

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol. 37, 10 janvier 1719, et le Grand Livre de la Chambre des Blés (Blé, C-4) fol. 5 et 56, où un total de ce montant est porté au crédit de Franconis. Ce dernier avait une forte réputation de philanthrope ; c'était l'un des hommes les plus riches de la cité, possédant une fortune dépassant 1.400.000 florins en actions et obligations, en plus d'une propriété foncière (Inv., F-305, 1722).

<sup>3</sup> Entre les mouvements de 1718 et de 1734 des rapports furent déjà perçus par les participants eux-mêmes. Jean Delrieu donna pour objectif principal du mouvement de 1734 celui de « ... faire rayer de dessus les Registres la proclamation contre les lettres anonymes de 1718 et faire



ces trois mouvements sont des reflets du même problème de base, à savoir celui de la souveraineté populaire et des droits naturels, problème-clé des mouvements démocratiques de tout le XVIII<sup>e</sup> siècle.

LE RÔLE DES HORLOGERS DE SAINT-GERVAIS  
DANS L'AGITATION

Si l'on essaie de classer cette soixantaine de participants actifs dont les noms sont consignés dans les Registres des Conseils, il en ressort quatre catégories principales, d'inégale importance : 1) un petit groupe de pasteurs ; 2) certaines sociétés semi-militaires ; 3) la classe des commerçants, petits et moyens ; et 4) les artisans, groupe formé principalement de maîtres-horlogers, d'orfèvres et de quelques graveurs. La participation des deux premiers groupes indique le degré de diffusion du mouvement, mais ne fournit pas d'indications importantes concernant ses aspects économiques ou sa structure sociale.

La Vénérable Compagnie des Pasteurs, comme les autres institutions de la cité, subissait l'influence des familles aristocratiques de la haute-bourgeoisie, et les noms des pasteurs qui la dirigeaient — ceux qui, à l'instigation du gouvernement, entreprirent de faire accepter aux citoyens la constitution existante — se retrouvent parmi les familles qui jouaient dans les conseils un rôle de premier plan : Gallatin, Calandrini, Butini, Pictet et Turrettini <sup>1</sup>. Mais quatre pasteurs, ne provenant pas de la haute-bourgeoisie, semblent avoir soutenu le programme constitutionnel du mouvement, à tel point qu'ils furent réellement suspectés d'avoir eux-mêmes écrit les lettres séditieuses <sup>2</sup>. L'un d'entre eux, Charles Maurice, réfugié français et nouveau bourgeois, était premier pasteur à Saint-Gervais ; il avait

avouer aux Conseils qu'ils n'avaient pas eu le droit de le faire. » (« Registre particulier contenant les délibérations qui eurent lieu relativement aux mouvements du peuple au sujet des impôts », Pièces historiques, 4594, le 6 juin 1734).

<sup>1</sup> R.C., vol. 217, fol. 409, 14 décembre 1718.

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol. 390, 2 décembre 1718.

baptisé ou marié la plupart des familles du quartier pendant plusieurs années. Michel Léger sera de nouveau convoqué devant le Petit Conseil, en 1734, à cause de ses opinions personnelles <sup>1</sup> ; son frère Antoine fut inculpé avec lui en 1718. Jacques Vial, lui aussi réfugié français et nouveau bourgeois, partageait-il les idées des manifestants ? On ne le sait trop. Par sa fortune tout au moins, il pouvait à peine être tenu pour un petit bourgeois, car son impôt de la garde correspondait à une fortune excédant 100.000 florins ; aucun autre participant ne se trouvait à la tête d'une telle fortune <sup>2</sup>. Ces pasteurs dissidents restèrent à l'arrière-plan, mais la sympathie qu'ils manifestèrent et les encouragements qu'ils prodiguèrent eurent leur importance, difficile à estimer.

Les diverses « amicales » de caractère semi-militaire, notamment la Société de l'arquebuse et celle du canon, jouaient le rôle de centres de diffusion des nouvelles idées démocratiques. Ces anciennes sociétés de tir étaient nées pour encourager les arts militaires dans une cité entourée d'ennemis ; toutes les classes de citoyens venaient s'y mêler lors de fêtes occasionnelles et d'un tournoi annuel à l'issue duquel le meilleur tireur était couronné « roi » ; à ce titre correspondaient des privilèges sociaux et des allègements fiscaux particuliers <sup>3</sup>. Le « roi », quelle que fût sa situation sociale, se devait par tradition d'inviter à dîner le Petit Conseil, et se faisait honorer d'une extravagante parade municipale. L'atmosphère amicale et égalitaire de ces sociétés en a fait les centres de diffusion des idées nouvelles, bien qu'elles ne participassent pas officiellement aux affaires politiques.

La Société de l'arquebuse, la plus distinguée de toutes, était une serre chaude d'hérésie politique. François Terroux, chef populaire des agitations de 1716 et 1718, y fut très actif pendant plusieurs années ; il y remplit même la fonction de

<sup>1</sup> « Registre particulier contenant les délibérations qui eurent lieu relativement aux mouvements du peuple au sujet des impôts ». Pièces historiques, 4594.

<sup>2</sup> Carnet des Grandes Gardes, 1718.

<sup>3</sup> Ernest NAEF « Les exercices militaires à Genève », *Genève*, t. XI (1933), p. 110-136.

« provincial »<sup>1</sup>. Isaac Deville, « roi » en 1718, ou son frère Jean-Jacques, était membre de la délégation conduite par Domaine Dassier, le 7 décembre<sup>2</sup>. Jean Dassier, fils de ce dernier et son compagnon à cette occasion (il devait devenir l'un des principaux chefs du mouvement populaire de 1734), était membre actif de la Société, et son frère Paul, autre participant au mouvement du 7 décembre 1718, était « cornette »<sup>3</sup>. Urbain Chenevière, l'un des maîtres-jurés qui avaient conduit la représentation de la profession des horlogers, en était aussi membre actif ; Isaac Marcet, « roi » en 1705 et membre actif longtemps ensuite, avait été l'un des principaux chefs de l'agitation de 1707 ; il était le frère de Jacques, le porte-parole des horlogers en 1718 lors de leurs représentations. Jean-François Chais, « roi » en 1713 et 1719, et « provincial » avant Terroux pendant plusieurs années, avait joué un rôle dans le mouvement de 1707<sup>4</sup>. Il avait épousé Alexandrine Maurice, sœur du pasteur de Saint-Gervais ; son frère cadet, maître-horloger, était l'un des meneurs de 1718.

Ces nouvelles hérésies contaminaient probablement encore plus la Société du canon ; les Registres font mention de « Magnin, Roi du Canon » dans le groupe de Saint-Gervais qui agissait après le 15 décembre ; ce maître-horloger fut une des têtes de la Société pendant de nombreuses années, comme le fut Louis Duval, officier et « roi » de 1737 à 1742. Jean-Antoine Charton fut « cornette » ; Zacharie Machon, frère d'André, actif en 1707 et 1718, était un officier haut-placé<sup>5</sup>. Seule l'insuffisance des renseignements que les Registres fournissent sur

<sup>1</sup> Lettres non datées (1718-1722) rangées dans Le Jeu de l'Arquebuse, 1604-1773 (A.E.G., Mil J-6, nos 21, 27 et 28).

<sup>2</sup> *Ibid.*, « Deville, fourbisseur » cité dans les Registres ne peut être identifié qu'avec l'un des deux fils de Samuel, compte tenu de la citoyenneté et de la profession.

<sup>3</sup> Cf. la copie d'un acte notarié de la Société du 29 octobre 1714, *ibid.*, n° 18, et une note financière non datée (1719) n° 25.

<sup>4</sup> Il participa à un petit dîner politique avec LeMaître et Piaget, destiné à dresser un plan d'action au cours du Conseil Général de mai ; voir « Déposition du Sr Jean François Chais », Procès criminels et Informations, n° 5820bis 4.

<sup>5</sup> Le grand Livre du Noble Exercice du Canon. (A.E.G., Mil J-1, fol. 32 et 62.)

d'autres opposants au gouvernement nous empêche d'identifier avec plus de certitude un plus grand nombre des membres de ces Sociétés.

Ni les pasteurs ni les membres de ces sociétés militaires que nous pouvons identifier comme participants à l'agitation de 1718 ne nous permettent d'opérer un classement social précis, chacun de ces deux groupes étant composé de plusieurs couches de la population. Tentons un tel classement parmi les petits marchands et les horlogers en examinant le rôle qu'ils jouèrent <sup>1</sup>. De toute évidence, le mouvement de 1718 naquit dans la classe des petits marchands prospères, et de là gagna les autres secteurs de la petite bourgeoisie. Gaudy, Duval et Mourgues, les premiers à avoir reçu les lettres anonymes, étaient de ce premier groupe ; en montrant les lettres à leurs amis et en mettant en circulation des copies ils donnèrent le branle à l'agitation. Les commerçants Pierre Mussard, Abraham Desmarins et Guillaume Bordier firent leur première représentation le 5 décembre conformément au programme précisé dans la seconde lettre <sup>2</sup>. Leur catégorie sociale peut être définie avec beaucoup de précision. En matière d'imposition, ils étaient tous portés au registre des Grandes Gardes (distinctes des Petites Gardes), mais au niveau inférieur de taxation ; ce qui revient à dire qu'ils étaient astreints à un impôt de 44 ou 52 florins, juste au-dessus des 24-36 florins payés par la plupart des maîtres artisans (qui sont au niveau supérieur des Petites Gardes), mais considérablement

<sup>1</sup> Le groupe des nouveaux bourgeois attira quelque peu l'attention, et à un certain moment le Petit Conseil pensa demander « que les nouveaux bourgeois comparaissent devant nous pour que leur soient montrés leurs devoirs envers la Magistrature ». Ce groupe comprenait principalement des réfugiés qui s'étaient installés à Genève lors de la Révocation de l'Edit de Nantes, et reflétaient la pensée protestante française. Ils étaient en grand nombre dans la classe commerçante, et il ne convient pas de distinguer leurs activités de celles de ce dernier groupe. La majorité écrasante des participants à l'agitation de 1718 étaient des citoyens depuis longtemps établis. Seul Philippe Decombe, Delrieu, Jacques Mourgues, Maffey, Roman, Bouverot, et les pasteurs Vial et Maurice, et peut-être un ou deux autres, étaient des nouveaux bourgeois.

<sup>2</sup> Bordier et Mussard avaient été maîtres-jurés de la profession des orfèvres (1709 et 1710 ; le second en 1718 et 1727 également). Tous deux doivent être considérés cependant comme des commerçants, plutôt que comme des artisans actifs (Livre des Maîtres Jurés sur l'état des Orfèvres, Ind B-13, fol. 4, 5 et 7).

en dessous des 262 à 1050 florins — et même, exceptionnellement 2100 florins — que payait la haute bourgeoisie <sup>1</sup>. C'est Louis Duval qui reflète le mieux les intérêts de ce groupe. C'était un négociant en tissus d'or, rapidement parvenu à une belle situation, l'associé de Jacob Naville (le principal promoteur de la nouvelle tendance économique pour l'établissement de sociétés anonymes par actions, qui allaient voir le jour dans les années 20), ardent partisan des nouvelles idées politiques <sup>2</sup>. Pierre Mussard, petit commerçant en orfèvrerie, était le cousin d'Ami Mussard, le principal chef du mouvement de 1734, également impliqué en 1718, bien que nous ne puissions dire à quel titre. Le droguiste Michel Gaudy joua un rôle très équivoque : ce fut sa « révélation » des lettres qui a précipité toute l'affaire. Cependant, la naïve « révélation » peut très bien avoir été une méthode délibérément choisie pour lancer une action ouverte ; les convictions de Gaudy correspondaient certainement au contenu des deux lettres ; il avait perdu sa citoyenneté en 1707 en raison de ses activités politiques. Le Petit Conseil le soupçonna sérieusement d'avoir été l'un des instigateurs. Derrière ce petit groupe se tenait la masse des classes moyenne et inférieure des commerçants. Nous n'avons aucune raison de mettre en doute l'affirmation de Duval, selon laquelle les trois quarts de la bourgeoisie partageait les sentiments exprimés dans les lettres séditeuses <sup>3</sup> ; à en juger par la liste de plus de 30 membres de ce groupe qui semblent chercher une réconciliation le 21 et le 31 décembre, des plans mûrissaient rapidement en vue d'une action ultérieure. Mais il faut noter qu'après les représentations initiales des trois commerçants le 5 décembre, il n'est plus fait mention d'agitateurs de cette classe agissant en groupe, au cours des semaines suivantes. Daniel Picot, Abraham Cassin et Mussard apparaissent lors de nouvelles représentations, mais individuellement, et associés à des groupes composés principale-

<sup>1</sup> Cf. O'MARA, *Geneva in the XVIIIth cent...*, p. 121-128.

<sup>2</sup> « Duval et Compagnie », avec pour principal actionnaire Naville, fut l'une des toutes premières compagnies par actions formées à Genève (1722). Le livre des inscriptions des sociétés des Négociants enregistrées en Chancellerie, (A.E.G., D-1) fol. 102, et voir note 2, p. 270.

<sup>3</sup> « Interrogation de Louis Duval », Procès criminels et Informations, n° 6677.

ment d'artisans. Le groupe des commerçants, agissant ouvertement au début, ne semble plus ensuite marcher de pair avec les artisans. La proclamation du 15 décembre a-t-elle enrayé leurs plans d'une action ultérieure directe ?

L'âme des manifestations de décembre, c'était les maîtres-artisans, horlogers pour la grande majorité, du quartier de Saint-Gervais. Ce sont eux qui donnèrent le ton aux représentations du 8 et du 9, et de nouveau à celle du 15, formant le seul groupe qui ne fût pas immédiatement pacifié par la proclamation du 15 décembre et qui montrât son désir de poursuivre l'affaire, défiant le décret du même jour. Les horlogers de Saint-Gervais avaient d'abord reçu un programme et une première ligne de conduite des commerçants ; mais ensuite, ils prirent en charge le mouvement, et leur quartier devint le dernier foyer de résistance, comme il l'avait été en 1707, tenacement. C'est l'équipe de tête de ce groupe d'horlogers qui nous intéresse le plus, afin de connaître son rôle dans les mouvements généraux de la petite bourgeoisie en faveur de la souveraineté populaire. Fort heureusement, les Registres des Conseils, pourtant fragmentaires, décrivent suffisamment l'agitation pour nous permettre d'en identifier les principaux chefs, et les archives fournissent une documentation suffisante : actes notariés, registres notariaux et inventaires des biens, ce qui nous permet de dresser un tableau assez complet des activités économiques et sociales de ces meneurs horlogers, et de discerner avec quelque précision le développement de leurs goûts littéraires.

Notons en premier lieu que l'agitation de 1718 n'était pas dirigée par un chef. Aucun individu ne dominait et ne réunissait sous sa conduite les divers groupes, comme l'avait fait Fatio en 1707. Un trait de caractère typiquement genevois et suisse en est peut-être la raison : la crainte de voir le pouvoir concentré entre les mains d'un seul homme, c'est-à-dire une préférence pour un pouvoir exécutif exercé par plusieurs et entouré par conséquent d'un certain anonymat. Une seconde cause, psychologique elle aussi, implique une estimation subtile du prestige de telle ou telle classe : y a-t-il, tout au cours de l'histoire, une préférence générale du peuple à suivre en le flattant un individu d'une classe supérieure dont elle se défie, plutôt

qu'un membre de sa propre classe, même si elle vient à l'envier ? Sans doute, le peuple de Saint-Gervais avait fait de Fatio une idole, ce que jamais un simple horloger n'aurait pu devenir. A ce point de vue, Fatio a joué le démagogue aristocrate, à la façon des Gracques et de Mirabeau. Mais aussi les sentiments qu'il fit naître sont comparables à ceux qui, dans l'Antiquité et à la Renaissance, contribuèrent à l'installation du tyran populaire dressé pour l'humiliation du parti aristocratique. Il fut salué aux cris de « Vous êtes notre libérateur, notre prince ; vous pouvez disposer entièrement de nous ». Un groupe de Saint-Gervais déclara « qu'ils ne voulaient pas reconnaître leurs magistrats, n'ayant d'autre prince que Fatio »<sup>1</sup>. Cette évolution n'était pas dans les intentions de Fatio ni dans celles de la petite bourgeoisie ; mais il apparaissait qu'une fraction au moins de la couche inférieure de la population ne se serait point opposée à l'installation d'un tyran populaire. En 1718 cependant, les rangs de l'aristocratie étaient solides<sup>2</sup> et ne fournirent pas de meneur transfuge ; aucun Fatio ne sortit des rangs de la petite bourgeoisie. Commerçants et artisans suivirent leur propre route sans synchroniser leurs mouvements. Personne ne dominait le groupe des chefs de Saint-Gervais ; la direction du mouvement était l'affaire d'un groupe de familles ; l'élément moteur était fourni par une demi-douzaine de familles alliées ou parentes, qui agissaient de concert.

Certains particuliers, le plus sérieusement impliqués, sont cités dans les Registres. Deux personnes seulement sont expressément mentionnées comme meneurs : Jacques Batard et François Terroux, « les mieux accrédités à Saint-Gervais, le premier plus froid et plus modéré, le second plus violent et plus passionné. On a remarqué à propos de Terroux qu'il se distingua par ses erreurs et sa violence en 1707 et 1716 »<sup>3</sup>. Batard aussi avait été très actif au début du mouvement de 1707, mais sa modéra-

<sup>1</sup> R.C., vol. 207, fol. 506, 28 mai 1707 ; cf. aussi fol. 647, 15 août 1707.

<sup>2</sup> C'était du moins l'opinion du Petit Conseil. Pour son estimation de la force politique des forces engagées en 1718 en comparaison de celles de 1707, voir R.C., vol. 217, fol. 382, 25 novembre 1718.

<sup>3</sup> *Ibid.*, fol. 415, 16 décembre 1718.

tion le poussa à se retirer pendant les dernières phases. Dans quelques rares cas, les Registres mentionnent les porte-parole des différents groupes lors des représentations. Parmi ceux-ci se trouvait le chirurgien Jean Du Cros (il devait par la suite épouser une Terroux) et le graveur Domaine Dassier, avec ses deux fils Paul et Jean ; ce dernier était célèbre ; Georges II l'invita à Londres en 1728, mais il resta à Genève pour y devenir un chef important du mouvement de 1734 <sup>1</sup>.

Le nom de (Marc) Fornet, notaire et dizenier, vient en tête d'une liste de quelque quatorze résidents de Saint-Gervais encore actifs après le 15 décembre ; il était très populaire à Saint-Gervais, connaissait chacun et les affaires de chacun ; il fut l'objet d'une enquête spéciale de la part du Conseil pendant la dernière phase de l'agitation. Jacques Marcet, principal chef de l'industrie de la montre — il était maître-juré de cette profession — prit la tête de la délégation du 9 décembre qui fit des représentations plus ou moins officielles en faveur de la profession. Avec son père et ses deux frères, il avait été un chef actif en 1707, étroitement associé à Fatio. Frédéric Soret, maître-horloger et commerçant, propriétaire considérable, chaînon important de cette chaîne d'alliances familiales qui unissait la petite bourgeoisie du quartier, fut aussi l'objet d'enquêtes particulières ; il fut sans aucun doute l'un des principaux chefs. François Badollet et Philippe De Combes comptaient parmi les « durs à cuire ». Nous pouvons terminer cette liste en citant trois membres d'un groupe de familles d'horlogers ayant goût à la lecture : Paul Baccuet, Paul Argand et François Favon. De cette douzaine d'hommes, nous pouvons dire que c'était la tête de l'agitation du peuple de Saint-Gervais en 1718. Huit d'entre eux sont horlogers, Dassier et Badollet graveurs, Fornet notaire et Du Cros chirurgien.

On ne constate aucune participation soit d'Isaac, soit de David Rousseau, père et grand-père de Jean-Jacques, au mouvement de

<sup>1</sup> Il était porte-parole de la première délégation du 2 mars de cette même année, R.C., vol. 233, fol 119, 3 mars 1734. Jean François Rousseau, premier cousin d'Isaac, était l'un des quatre hommes qui l'accompagnèrent en cette occasion. Les deux hommes faisaient partie du groupe conduit par Ami Mussard ; deux jours plus tard, ce groupe présentait la pétition écrite en bonne et due forme.



1718, quoique David Rousseau et son frère André aient pris une part active à la révolte de 1707. (Isaac était alors à Constantinople.)

Et pourtant la famille Rousseau s'était installée en 1717 15, rue de Coutance, et avait noué là des liens d'amitié avec plusieurs des meneurs de 1718. Au deuxième étage de cet immeuble habitait François Terroux, avec sa nombreuse famille et un domestique ; il était maître-horloger et tenait un commerce de montres. Terroux possédait aussi l'étage supérieur, où habitait Isaac Rousseau, simple horloger, avec sa femme Suzanne et ses deux petits garçons François et Jean-Jacques. A l'arrière de la maison, dans un appartement dont Picot était le propriétaire, vécut de 1717 à 1719 Daniel Badollet, maître-horloger, avec sa famille et un domestique. Il est probable que l'année suivante, Terroux acheta à Picot son appartement, et Daniel Badollet, enrichi semble-t-il, se déplaça dans sa propre maison au numéro 10 de la rue de Coutance <sup>1</sup>.

Que pouvons-nous évoquer de la personnalité de Terroux ? En premier lieu, c'était un solide citoyen, réussissant dans sa profession ; il appartenait au groupe dirigeant des horlogers. Il avait un domestique à son service. A sa mort, il laissa un petit domaine à Jussy, avec quelques têtes de bétail et un petit terrain à Plainpalais, ce dernier valant 7000 florins <sup>2</sup>. Il occupait une place en vue dans la société ; il avait la réputation d'un homme qui sait prendre ses responsabilités. Plusieurs autres traits de sa personnalité s'éclairent lorsque l'on sait qu'il fut dizenier (chef de garde) pendant plus de douze ans. Cette position élevée, — en fait la plus haute fonction publique à laquelle pouvait prétendre un horloger de son état <sup>3</sup> —, témoigne de son ambition, de ses qualités de chef, de son sens des responsabilités et de ses

<sup>1</sup> Cf. Min. Marc Fornet, vol. 17, p. 291-294 (1713), concernant l'acquisition par Picot de l'appartement qui sera plus tard occupé par les Badollet ; et *ibid.*, vol. 24, p. 33 f. (1717), concernant le bail conclu entre Picot et Daniel Badollet, indications qui prouvent que la location au numéro 15 fut plus compliquée que ne le montre COURTOIS.

<sup>2</sup> Inv. F-631 (1743) ; Min. Pierre Vignier, vol. 4, p. 305 (1713).

<sup>3</sup> Les 26 dizeniers, tous placés sous le contrôle d'un membre du Petit Conseil, étaient les chefs d'îlots nommés par le Conseil. Ils remplissaient quelques fonctions d'ordre militaire, récoltaient des taxes, faisaient le recensement, et veillaient au maintien de l'ordre.

aptitudes ; on pouvait lui faire confiance. Cette position témoigne aussi de son intégrité morale, car le gouvernement devait répondre de la moralité de ses agents. Son activité à la Société de l'Arquebuse (il y fut officier, et contribua à son organisation) témoigne encore de ses qualités de chef ; elle met en évidence son sens social, la facilité avec laquelle il se mêlait à d'autres ; elle témoigne enfin de sa valeur, de son talent. Car il était considéré comme l'un des tireurs les plus habiles de la cité, si habile qu'en 1713 on lui reconnaissait toutes les chances de conquérir le titre si convoité de « roi de l'Arquebuse » — événement que le Petit Conseil songea à prévenir en raison de sa participation aux événements de 1707.

... comme le Conseil est unanime à penser qu'il importe au public que la personne du roi de l'Arquebuse soit agréable à la Seigneurie, et que le dit Terroux ne le soit pas, on a renvoyé à s'entendre sur les moyens de l'en détourner et autres semblables à demain <sup>1</sup>.

Il fut rappelé à l'ordre par le Conseil, comme nous l'avons vu, pour « s'être distingué par ses erreurs et sa violence en 1707 et 1716 ».

Les Registres de 1707, assez étrangement, ne mentionnent qu'une seule fois son nom, bien que d'une façon fort significative. On rapporte que, durant la phase terminale du mouvement, il participa à un petit dîner politique à la Tour Perse avec Fatio, Le Maistre, La Chanas, Piaget et Marcet : les cinq principaux meneurs ! <sup>2</sup>

Dans la maison voisine vivait François Badollet, qui avait pris part au mouvement de 1707. François était l'esprit le plus révolutionnaire de tous les Badollet ; il avait un passé d'agitateur, des idées démocratiques <sup>3</sup>. En 1707, il était au nombre de ceux qui proclamèrent avec insistance : « aux prochaines élections, nous devons chasser les grandes familles » <sup>4</sup>, et tant en

<sup>1</sup> Sigismond COUTAU, *Archives de la Société de l'Arquebuse...* (Genève, 1872), p. 88.

<sup>2</sup> R.C., vol. 207, fol. 622, 5 août 1707.

<sup>3</sup> C'était le cousin de Jean François Chevrier, l'une des cinq personnes qui préparèrent la première représentation. Cette dernière devait être à l'origine du mouvement de 1734 (Min. Jean Beddevole, vol. 22, p. 31 (1711) et R.C., vol. 233, fol. 119, 3 mars 1734).

<sup>4</sup> R.C., vol. 207, fol. 646, 15 août 1707, et fol. 616.

cette même année qu'en 1718, il se montra un « dur à cuire », fidèle jusqu'au bout aux deux mouvements. Il se vit en fait banni de la maison paternelle à la suite de disputes relatives à ses activités politiques, et vécut en différents endroits de la cité jusqu'au jour où il trouva enfin un gîte qu'il partagea avec son cousin Abraham, dont il voulait épouser la fille. En 1707, il s'était lié d'amitié avec Fatio et, à l'occasion d'une longue promenade en sa compagnie, il lui parla du scandale suscité dans sa famille par ses activités politiques, et Fatio entreprit de rendre visite à Badollet père afin de provoquer une réconciliation ; mais cette tentative demeura sans succès <sup>1</sup>.

Au numéro 20 vivait Abraham Cassin (membre de la délégation du 8 décembre) et son locataire David Rousseau (le grand-père du futur écrivain), actif en 1707. En sens contraire, nous trouvons au numéro 12 Jean Pernessin, impliqué en 1718, beau-frère de Jean Badollet. Au numéro 8, Bernard Dufour et dans le même immeuble Sébastien et François Mestral, neveux de Suzanne Mestral, l'une des plus farouches révolutionnaires parmi les femmes du quartier, emprisonnée en 1707 pour son opposition violente aux « Mammeluks » <sup>2</sup>. Au numéro 6 vivaient Claude Thommeguex, qui avait pris une part active à la révolte du quartier le 27 mai 1707, et son frère François, privé de ses droits civiques à la suite de ses agissements violents cette même année (il avait, dans un tumulte, tiré son épée contre le capitaine de la garnison) <sup>3</sup>. Au numéro 3 vivait Guillaume Dufour ; à la porte suivante, numéro 2 : Isaac Soret, frère de Frédéric, et membre lui-même de la délégation du

<sup>1</sup> Il y avait plus que des motifs politiques : « le Sr Badollet, le père, se plaignit (au Premier Syndic) très amèrement de la mauvaise conduite de son fils, disant qu'il maltraitait ses sœurs et semait le trouble dans toute la famille et, bien qu'il l'eût chassé, il refusait de quitter la maison » (R.C., vol. 207, fol. 623, 5 août 1707). Il est cependant difficile d'ignorer l'allégation du père, selon laquelle le gouvernement lui aurait enjoint soit de contrôler les activités politiques de son fils, soit de le bannir de sa maison, bien que ceci apparaisse sans précédent et parfaitement insolite.

<sup>2</sup> R.C., vol. 207, fol. 570, 24 juin 1707.

<sup>3</sup> Le Petit Conseil était quelque peu mal placé pour faire le tri entre les actions des deux frères. Claude fut d'abord accusé des faits pour lesquels François fut par la suite châtié. Cependant, tous deux furent clairement impliqués dans des activités de caractère violent (R.C., vol. 207, fol. 505, 28 mai 1707, et fol. 510 et 710).

9 décembre. Nous trouvons au numéro 1 Antoine Mussard, frère et associé du principal chef de 1734 ; la maison de Paul Argand était contiguë à celle que possédait Guillaume Dufour, à l'angle de la rue. En aucune autre rue de la cité nous ne trouvons une telle concentration d'éléments politiques révolutionnaires<sup>1</sup>. Bien que le voisinage de toutes ces personnes soit fortuit et que l'on sût déjà que la rue de Coutance était le centre géographique de « l'hérésie politique », les renseignements précédents marquent de façon frappante la position significative qu'occupait, dans l'agitation populaire, la maison de François Terroux.

Dans la mesure où le mouvement de 1718 donne des signes certains d'une organisation et d'une préparation, il semble normal qu'il y ait eu quelques semaines avant et pendant les manifestations ouvertes, une série de meetings et de discussions dans les foyers et les boutiques de la rue de Coutance. A cet égard, les agitations de 1718 et de 1707 furent préparées de façon fort différente. En 1707, et de nouveau en 1734, c'est principalement dans les auberges, lors de dîners politiques, que les discussions furent tenues et les plans dressés. Mais pour 1718, malgré les efforts du Conseil pour en apprendre le plus possible au sujet de l'agitation, nous ne trouvons aucune référence à des rassemblements dans quelque auberge que ce soit ; comme nous l'avons remarqué, le Conseil, au grand désespoir des enquêteurs, ne recueille pas de renseignements détaillés relatifs aux plans de la révolte. Il n'est pas difficile d'imaginer pourquoi les meneurs de 1718 préférèrent éviter les auberges et dresser leurs plans en secret... Ils se souvenaient qu'en 1707 Nicolas Le Maistre avait été exécuté sur dénonciation de l'aubergiste de la Tour Perse, que l'on tenait pour ami du mouvement, et qui avait rapporté au Conseil la conversation surprise au cours du dîner qui s'y était donné. Et nous pouvons rappeler que c'était dans le but d'empêcher un semblable dîner aux Trois Couronnes que le gouvernement avait finalement ordonné l'arrestation de Fatio et de La Channaz le 16 août.

<sup>1</sup> Même, dans la dizaine immédiatement adjacente d'Etienne Dentand, en bordure de la Place Saint-Gervais, il ne se trouvait que quatre personnes seulement pouvant être impliquées dans les mouvements populaires ; l'une d'elles était Frédéric Soret.

Par opposition à 1707, où l'on tirait des plans et l'on préparait des revendications à découvert, précaution et secret furent la consigne de 1718; et c'est l'attitude même du gouvernement en 1707 qui commanda l'anonymat des deux lettres qui déclenchèrent le mouvement, comme le fit lui-même remarquer l'auteur de la seconde lettre. Les maisons et les échopes devinrent alors, de préférence aux auberges et aux rues, les postes de commandes du mouvement de 1718; et pourquoi ne pas émettre l'hypothèse que la principale de ces maisons fut le numéro 15 de la rue de Coutance, habitation d'un chef de premier plan, centre géographique du quartier? Ses occupants n'avaient-ils pas des alliances de famille ou des liens commerciaux avec tant d'autres meneurs du mouvement populaire? Nous avons toutes raisons de croire que cette maison fut la véritable serre chaude de la révolution démocratique pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1718.

En étudiant dans le détail les chefs du groupe des horlogers, et d'autres personnalités du quartier qui participèrent avec eux aux événements de 1718, nous voyons clairement qu'ils formaient un groupe d'autant plus uni que leur situation sociale et leurs intérêts économiques étaient les mêmes. Ils représentent l'élite des horlogers; ce sont des maîtres-jurés ayant à leur service un apprenti, un ou deux compagnons pour les assister dans leur petite entreprise. Souvent, dans leur ménage, une servante seconde leur femme. Ils sont en général propriétaires de l'appartement ou de tout l'immeuble où ils vivent<sup>1</sup>. Frédéric Soret — cas exceptionnel, il est vrai — possédait cinq immeubles locatifs, sis autour de la place Saint-Gervais. En général, chaque horloger possédait un ou deux étages, valant entre 10.000 et 15.000 florins<sup>2</sup>, dont il sous-louait à bas prix une partie à une autre famille. Plusieurs possédaient des lopins de terre, voire même une résidence d'été en dehors de la ville, à Plainpalais ou

<sup>1</sup> Ces généralités sont tirées des détails contenus dans les rôles des dizaines ou recensements, particulièrement ceux de 1721 (A.E.G., Rec., A-4, Dizaine Dufour).

<sup>2</sup> Jaques Picot a payé 14.000 florins pour deux étages et un sous-sol à la rue de Coutance (Min. du notaire Marc Fernet, vol. 17, p. 291-294, 1713).

à la campagne <sup>1</sup>. La plupart jouissaient d'un certain capital qu'ils mettaient régulièrement en prêt à 4% ou 5% <sup>2</sup>. Ces remarques sont au reste valables pour la plupart des artisans de cette époque et bien d'autres encore. Les banques étaient alors en plein essor ; leurs principaux clients furent d'abord les gouvernements, principalement le gouvernement français <sup>3</sup>. Mais, dans le peuple, chacun était banquier : quiconque amassait quelques centaines de florins le devenait <sup>4</sup>. L'horloger moyen prêtait de mille à cinq mille florins à de jeunes couples, à de petits hommes d'affaires. Ainsi, les maîtres-artisans de Genève, au cours de cette seconde décennie du siècle, semblent jouir d'une grande prospérité. Notons que la plupart des artisans étaient qualifiés de « maîtres et commerçants horlogers » (ce que nous apprennent les actes notariés de l'époque), mais nous avons de la peine à les imaginer exerçant activement la profession de commerçant. Les mêmes documents notariés trahissent une absence presque complète de transactions commerciales, et l'embauche continuelle d'apprentis s'exerçant dans leurs échoppes nous prouve encore qu'ils étaient purement artisans, de prospères artisans. Le mot de « commerçant » ne fait probablement que signifier qu'ils étaient propriétaires des fruits de leur travail, et qu'ils les tenaient à la disposition des grossistes ; ceux-ci, et dans le sens le plus strict du terme, étaient les « commerçants » de cette industrie. Un certain nombre d'horlogers devinrent cependant prospères dans cette dernière catégorie, notamment les Baccuet. Jacques Barthélemy, fils de Paul Baccuet, avait acquis à la mort de ce dernier une fortune

<sup>1</sup> Jean Faquillon (Min. Jean Forent, vol. 39, p. 82) ; Jean Badollet (Min. Marc Fornet, vol. 23, p. 74) ; François Terroux (Inv. F-631, 1743 ; Min. Pierre Vignier, vol. 4, p. 305, 1713).

<sup>2</sup> Quelques exemples parmi beaucoup d'autres : Jean Badollet prêta 630 florins en 1711 (Min. Pierre Vignier, vol. 3, p. 198). Abraham Bourdillon avait en prêt plus de 9000 florins, rapportant du 6% (Inventaires après décès, F-56, 1712). Paul Argand avait en prêt 2100 florins à 6% (Min. P. Vignier, vol. 3, p. 22, 1710).

<sup>3</sup> André E. SAYOUS, *La Banque, passim*.

<sup>4</sup> Abraham Joly, petit marchand, est caractéristique avec son prêt de 1575 florins à une veuve pour les réparations de sa maison, et de 1300 florins à un jeune couple, l'un et l'autre prêt à 6% (Min. Louis Pasteur, vol. 19, p. 252 et 305).

de plus de 100.000 florins en fonds liquides d'un rapport annuel de 4%, et près de 85.000 florins de *Rentes Viagères* sur les Aides et gabelles de France<sup>1</sup>. L'essor des compagnies par actions dans les années 20 aida considérablement la montée de la petite bourgeoisie au cours de la seconde moitié du siècle. Malgré le nombre des associations constituées parmi les petits marchands et les commerçants-horlogers à la suite de l'affaire Law, de nombreuses associations formées postérieurement à cette spéculation utilisèrent la forme des sociétés par actions pour garantir leur capital<sup>2</sup>. Dans les années 40 et 50, un grand nombre de commerçants-horlogers formèrent de telles sociétés pour donner de l'expansion à leur commerce. Nous pouvons reconnaître dans « Argand et Merle », « Huit & Co. » (avec Jaques Argand pour actionnaire), « Aubert et Rigaud », « Albaret & Co. »<sup>3</sup>, « Mercier et Viridet » (société financée par Jacques et Estienne Terroux), les descendants immédiats des familles d'horlogers du premier quart du siècle ; Argand, Mercier, Rigaud et Viridet sont en effet des noms de familles inscrits sur les listes des participants aux mouvements de 1707 et 1718.

<sup>1</sup> Inventaires après décès, F-85 (1754).

<sup>2</sup> On ne constate pas de Compagnies par actions à Genève avant cette époque. Bien que de vastes capitaux genevois aient été depuis longtemps intéressés dans des compagnies anonymes étrangères, notamment la Compagnie des Indes et, avec Boissier, la Compagnie des glaces, la première compagnie locale n'est pas née avant 1721, avec l'apparition de Jn. L. Eynard et de son beau-frère Jacob Naville, actionnaires d'une petite firme établie cette année-là (Livre des Inscriptions des sociétés des Négociants, D-1, fol. 102). Le mouvement semble avoir tout d'abord progressé au sein de la petite bourgeoisie sous la conduite d'Eynard et de Naville, qui cautionnèrent plusieurs petites firmes. Avec la création par Eynard en 1743 de « Pictet et Caminada » pour le commerce avec l'Amérique du Nord, avec un capital de plus de 630.000 florins (Min. Delorme, vol. 10, p. 361 et suiv.) et pour actionnaires 20 des principaux capitalistes genevois (les Thellusson, les Naville, Boissier, Bouer et Fatio, etc.), la nouvelle forme atteignit la haute bourgeoisie et fut ultérieurement utilisée par les grands capitaux dans la formation des banques qui devaient exploiter la spéculation des *Rentes Viagères* françaises à la fin du siècle.

<sup>3</sup> Avec Jean et Daniel Naville comme actionnaires (Min. Flournois, vol. 4, p. 404).

CULTURE ET VIE SOCIALE  
DE LA PETITE BOURGEOISIE DE SAINT-GERVAIS

Si la petite bourgeoisie, économiquement parlant, se trouvait à l'aube d'une période d'expansion et de prospérité croissante, intellectuellement elle était aussi sur le seuil d'une nouvelle expérience. L'examen des listes de livres contenus dans les inventaires après décès durant la première moitié du siècle permet de déceler une transition : les lecteurs portent plus d'intérêt aux choses profanes ; les livres religieux sont moins nombreux ; ceux qui traitent d'histoire, de politique, ainsi que les classiques, latins surtout, vont se multipliant. Dans son ensemble, la petite bourgeoisie de Genève ne constituait pas alors un public de lecteurs cultivés. Dans l'écrasante majorité des inventaires, le seul ouvrage mentionné est la Bible, souvent dans une édition importante et coûteuse ; sans aucun doute, c'était davantage qu'un livre de chevet un ouvrage apprécié principalement pour sa valeur symbolique. Nombreux sont les commerçants qui ont accumulé une petite fortune en bijoux ou draperies, décorant leur foyer avec des objets d'art ou des souvenirs de famille de tous genres, mais qui ne firent pas l'acquisition d'autre livre que la Bible, avec quelques autres ouvrages religieux.

Cependant, c'est précisément à cette époque que le goût pour les lectures profanes atteint les classes moyennes. Si Jérémie Bourverot, participant actif en 1718, ne possédait qu'une Bible et un « petit nombre de livres de dévotion »<sup>1</sup>, et si les deux chirurgiens Jean-Pierre Du Cros, l'un des principaux chefs de 1718<sup>2</sup>, et Pierre Sabourin<sup>3</sup> avaient des bibliothèques exclusivement consacrées à la médecine et à la religion, le fils de ce dernier, Jean L. Sabourin (participant en 1718) montrait de l'intérêt pour les écrivains classiques et politiques : Sénèque, Cornelius Nepos et Salluste figurent sur les rayons de sa biblio-

<sup>1</sup> Inventaires après décès F-78 (1743).

<sup>2</sup> *Ibid.* F-239 (1726).

<sup>3</sup> *Ibid.* F-611 (1718).



thèque, voisinant avec les œuvres politiques de Du Vair <sup>1</sup>. Gédéon Du Cros, mort six ans après Jean-Pierre, son parent éloigné, possédait une riche collection de romans, un Molière, et des douzaines de volumes du *Mercure historique* <sup>2</sup>. Amy Mussard, le principal chef de 1734, lisait le *Dictionnaire* de Bayle, le fameux précurseur de l'*Encyclopédie*, les œuvres de Boileau, plusieurs ouvrages sur l'Antiquité et les *Provinciales* de Pascal <sup>3</sup>.

Nous trouvons chez les horlogers et les orfèvres la même tendance. L'orfèvre Suchard (mort en 1723) et l'horloger Barthélemy Soret, père du meneur de 1718, possèdent, semble-t-il, de petites bibliothèques composées principalement d'ouvrages religieux, mais aussi, au gré du hasard, de livres de caractère profane dont les titres ne nous ont pas été conservés. Abraham Bourdillon, maître-orfèvre prospère, possédait deux Bibles, les *Commentaires* de Calvin et cinquante petits livres de piété ; mais il possédait aussi « une corbeille pleine de romans » et d'autres livres profanes qui ne sont pas décrits <sup>4</sup>. La bibliothèque de François Favon, horloger tendant à devenir petit commerçant, est digne d'attention ; elle témoigne d'une culture considérable et entièrement profane. Ce participant aux mouvements de 1707 et 1718 possédait plusieurs douzaines de romans et autres ouvrages en espagnol, une demi-douzaine de livres italiens. De plus, on trouvait dans sa bibliothèque des livres historiques, politiques et philosophiques, au nombre desquels se trouvait un Machiavel, le seul de tout Saint-Gervais, sans doute <sup>5</sup>. Il est regrettable de ne posséder aucun inventaire après décès de Paul Baccuet, chef important en 1718 et, apparemment, homme d'une certaine culture. La bibliothèque de son fils Augustin, maître-horloger comme son père, comptait environ cinquante ouvrages profanes, qualifiés en bloc de « romans », ce qui ne nous renseigne guère ; cette appellation recouvre sans doute aussi quelques ouvrages d'histoire et de politique <sup>6</sup>. Un autre

<sup>1</sup> Inventaires après décès F-612 (1721).

<sup>2</sup> *Ibid.* F-239 (1726).

<sup>3</sup> *Ibid.* F-480 (1738).

<sup>4</sup> *Ibid.* F-56 (1712).

<sup>5</sup> *Ibid.* F-305 (1722).

<sup>6</sup> *Ibid.* F-811 (1748).

fil, Jacques-Barthélémy Baccuet, que nous avons vu passer dans la classe des commerçants, s'intéressait aux systèmes politiques anglais, comme en témoignent dans sa bibliothèque une *Histoire des Whigs et des Tories*, le *Gouvernement civil* de John Locke et un *Traité sur la liberté de pensée* <sup>1</sup>.

Quelles est la cause de ce développement littéraire de la petite bourgeoisie et des horlogers ? Probablement les liens familiaux, les relations commerciales qui s'établissaient entre les diverses couches de la population genevoise. A Genève, une trop forte natalité entraînait une émigration considérable, — service dans les armées étrangères, établissement à l'étranger d'entreprises commerciales. Mais cet accroissement de la population contribuait aussi à la fusion des classes. Certes, on ne voyait pas un Calandrini épouser une Argand, mais des séries de mariages entre une famille d'un groupe avec une famille d'un autre établissaient finalement des réseaux de canaux par lesquels la culture des uns pouvait se transmettre d'une classe à l'autre. A ce point de vue, la bibliothèque d'où le jeune Rousseau tirait ses lectures, dans l'échoppe de son père, est un cas intéressant. Elle remonte, par l'intermédiaire de sa mère, à Samuel Bernard, riche commerçant cultivé du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, — sa petite-fille avait fait un mariage inférieur à sa condition <sup>2</sup>. Jean Badollet, simple artisan, l'un de ces horlogers possédant une bibliothèque au début du XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup>, est le petit-fils d'un pasteur et professeur au Collège, auteur de plusieurs ouvrages, qui entretenait des rapports nombreux avec les intellectuels de la haute bourgeoisie. Un professeur de philosophie, auteur d'une *Disputatio logica de causis*, était le parent rapproché de l'horloger Paul Baccuet, dont les fils avaient le goût des livres. De semblables filiations peuvent expliquer la fine tradition littéraire de la famille Argand, des horlogers ; car une branche de cette famille comptait déjà des amateurs d'humanisme <sup>4</sup>. C'est probablement avec Paul

<sup>1</sup> Inventaires après décès F-85 (1754).

<sup>2</sup> Eugène RITTER, *op. cit.*, p. 87.

<sup>3</sup> Inventaires après décès F-70 (1730).

<sup>4</sup> Louis Argand (*ibid.*, F-8, 1690) possédait Cicéron, Virgile, Homère, Sénèque, etc., avec des lexiques grec et latin.

Argand <sup>1</sup>, chef de second plan en 1718, que le goût de la culture attint la branche de cette famille composée des maîtres-artisans ; car malgré l'absence d'un relevé des biens de Paul, nous savons que son père Jean n'avait pas de bibliothèque.

En 1718, ce développement ne fait que commencer. Seule une poignée de familles horlogères possède une bibliothèque. Parmi les chefs de 1718, les Soret, Terroux, Batard, Quenot, Urbain Chenevières, Bernard Dufour, Jean Chais, Guillaume Bordier, les familles Marcet ou Mercier, pour ne citer que ceux dont les inventaires sont utilisables, ne possèdent guère qu'une Bible. Les familles Argand, Baccuet, Favon et Badollet sont les seuls intellectuels de l'équipe de tête des horlogers. Ce sont les propagateurs de la culture dans la petite bourgeoisie de Saint-Gervais, les semeurs d'idées nouvelles au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les principaux chefs et participants de l'agitation de 1718 dans le quartier de Saint-Gervais étaient étroitement unis les uns aux autres par des alliances et dans certains cas par des associations commerciales et le voisinage. Les familles « intellectuelles » tout d'abord, avons-nous dit. Paul Argand et Paul Baccuet se trouvaient très rapprochés, en 1728, par le double mariage de deux filles du premier et des deux fils du second <sup>2</sup>. Le fils d'Argand et une fille de Baccuet avaient été mariés auparavant déjà. Ultérieurement, deux autres filles de Baccuet épousèrent les fils du notaire Marc Fornet. Mais de telles alliances ne se limitaient pas simplement au petit groupe des « intellectuels ». Paul Argand était apparenté au grand chef populaire

<sup>1</sup> L'identification du représentant « Argand » avec Paul Argand est peut-être la moins certaine de nos identifications ; elle résulte d'un procédé tout arbitraire. Selon le contexte qui entoure son nom dans les R.C., Argand devait être : 1) de Saint-Gervais ; 2) horloger ; 3) un personnage important du quartier. Cette description convient mieux à Paul qu'à tout autre, et nous pouvons en trouver une confirmation partielle dans ses alliances matrimoniales et dans les intérêts intellectuels qu'il paraît manifester.

<sup>2</sup> La série des études généalogiques de Galiffe et de ses successeurs (J. A. et J. B. G. GALIFFE, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, Genève, 1829-1895, 5 vol.) n'ayant pas atteint jusqu'à ce jour plusieurs secteurs de la petite bourgeoisie, les liens de famille suivants ont été établis principalement à partir des registres des naissances, mariages et décès des églises de Saint-Gervais, Saint-Pierre et de la Madeleine, ainsi que des Archives d'Etat.

Jacques Batard par le mariage de leurs frère et sœur respectifs. Un mariage relia bientôt Batard à Jean Vautier, appartenant au groupe de Saint-Gervais qui désirait passer outre à la proclamation du 15 décembre 1718, et participant au mouvement au mouvement de 1734. La sœur de Vautier, Olympe, devint à son tour la femme de Jean Chais, autre agitateur de 1718, dont nous avons vu que la famille était alliée à celle du pasteur Maurice. Une autre série de mariages se concluent autour de Frédéric Soret, dont la famille était parente de celle de Terroux <sup>1</sup>, lequel à son tour s'était vu rapproché de Jean-Pierre Du Cros, porte-parole de la représentation du 8 décembre, par le mariage de leurs enfants. La fille de Terroux épousa le fils de Guillaume Dufour, personnage très important au plus fort du mouvement de 1707 <sup>2</sup>, et cousin de Bernard Dufour, membre du quatrième groupe qui fit la représentation du 9 décembre. Le pont entre les deux groupes Argand-Baccuet-Fornet-Batard et Soret-Terroux-Du Cros-Dufour est fourni par le mariage de Marie Soret et de Charles Argand <sup>3</sup>.

Un semblable réseau d'alliances existait parmi les petits marchands du quartier impliqués dans l'agitation de 1718. Les familles Mussard, Picot et Pernessin étaient très rapprochées, les deux dernières par un double mariage ; deux d'entre elles

<sup>1</sup> La mère de Frédéric Soret est la tante de Terroux. La confusion manifeste du greffier au moment du baptême de Soret montre bien le rapprochement de ces familles. Il fut d'abord enregistré sous le nom de Frédéric Roy (nom de jeune fille de la mère de François Terroux). Malgré correction, une seconde erreur demeure : la mère de l'enfant est nommée Sara Soret (Sara Roy) au lieu de Suzanne, son vrai prénom (Saint-Gervais, Baptêmes, février 1666).

<sup>2</sup> C'était pour empêcher le grand dîner que Fatio allait donner le 16 août chez Dufour, «Les Trois Couronnes», dîner qui devait précéder un grand meeting à la Place Saint-Gervais, que le Conseil arrêta Fatio l'après-midi même. Dufour se retrouva avec une large provision de viande sur les bras. R.C., vol. 207, fol. 654, 17 août 1707. Dufour est aussi mentionné pour avoir fait une fois une représentation, plus tôt dans l'année.

<sup>3</sup> L'illustration concrète du degré d'inter-parenté des familles d'horlogers conscients des problèmes politiques nous est fournie par l'acte notarié établissant la succession de Barthélémy Soret, père des agitateurs Frédéric et Isaac. Marie, leur sœur, désignée comme la femme de Charles Argand, la nièce de Jacques Marcet et la cousine de François Terroux, et toutes ces personnes signèrent l'acte. (Min. Gabriel Réclan, vol. 6, p. 351, 1717).

étaient liées aux Badollet, famille d'horlogers et de graveurs étroitement associés aux Rousseau. Une alliance matrimoniale rapprocha plus tard les Badollet de Jean Faguillon, de la famille Molliet, et de Jean Chevrier, ce dernier chef important de 1734, et de Jacques Marcet, qui devint à son tour le beau-père de Philippe De Combes. Finalement, nous pouvons noter que tous ces groupes étaient reliés par une ligne Badollet-Marcet-Soret. En ne faisant qu'établir la liste des mariages concernant ce quartier, nous avons nommé presque tous les participants à l'agitation de 1718.

Ne négligeons pas l'amitié des Favon pour les Baccuet : Paul Baccuet invita François Favon à tenir lieu de parrain de son fils François Marc et à lui donner son nom <sup>1</sup> ; Isaac Marcet était le parrain de Lucrece, fille de Paul Argand <sup>2</sup>. Une semblable amitié poussa Barthélemy Soret, père de Frédéric, à demander à Jean Faguillon et à Jean-Pierre Du Cros de l'assister comme témoins de ses dernières volontés et de son testament <sup>3</sup>. Et il semble raisonnable de supposer une amitié entre deux chefs du mouvement habitant la même maison, désignée par le dizenier comme « la maison de Frédéric Soret et de Marc Fornet ». De même, Jean Chais habitait dans l'immeuble de Jean et Paul Dassier ; Philippe De Combes dans la maison de Jacques et Isaac Marcet <sup>4</sup>. Bien que nous ne voulions pas accorder une trop grande importance à ces alliances et amitiés entre participants du mouvement de 1718 au point d'en faire quelque chose d'unique à Genève — de semblables alliances caractérisaient chaque couche de la société genevoise — leur importance ne peut cependant pas être négligée, car elles unirent plus solidement les chefs politiques et intellectuels de Saint-Gervais pendant toute la durée du siècle.

<sup>1</sup> Baptêmes de Saint-Gervais, mars 1701.

<sup>2</sup> Min. Marc Fornet, vol. 44, p. 290.

<sup>3</sup> Min. Jean Fornet, vol. 37, p. 170 (1717).

<sup>4</sup> Parmi la classe commerçante habitant la Haute-Ville, il est intéressant de noter qu'Amy Mussard, le principal chef de 1734, habitait la maison de Louis Duval, premier porte-parole auprès du Conseil pour le mouvement de 1718 ! A la porte voisine habitait Jean L. Sabourin, l'un des délégués du 15 décembre (Rôle de dizaine de Pierre Bornet, 1720, Rec. A-3).

En dessous des petits commerçants, des maîtres-horlogers, nous trouvons une couche de la population dont le rôle politique et économique dans la vie du quartier de Saint-Gervais est important, mais que nous ne pouvons pas décrire en termes simples. Beaucoup de ses représentants n'étaient pas citoyens, mais simplement « habitants » ou « natifs » ; ils n'avaient pas accès aux maîtrises. Beaucoup d'autres étaient citoyens, mais restés simples horlogers, « compagnons » dont la situation économique était, sinon précaire, du moins peu brillante. Beaucoup d'autres ouvriers qualifiés ou semi-qualifiés, parmi lesquels de nombreuses femmes, peuplaient les rues débouchant sur la place Saint-Gervais. Certainement, vu leurs sympathies politiques, ces groupes passèrent à l'action au cours des événements de 1707, 1718 et 1734 ; mais leur programme était en plusieurs manières beaucoup plus radical que celui de la petite bourgeoisie. Il était plus extrémiste, tendait à plus de violence, et se montrait moins respectueux des institutions et des magistrats. Nous avons brièvement parlé de leur attitude à propos de l'éventuel établissement d'une tyrannie populaire en la personne du « Prince Fatio »<sup>1</sup>.

Ne négligeons pas non plus les femmes du peuple, ni les enfants qui s'attroupaient dans les rues du quartier de Coutance. Femmes et enfants semblent avoir été faciles à exciter et turbulents. Quelques femmes de Saint-Gervais furent emprisonnées ou bannies pour leur violente activité politique en 1707. A un moment donné, lorsque leurs hommes se montrèrent intimidés par l'arrivée du magistrat Trembley, qui était parvenu, avec ses aides, à rétablir l'ordre, les femmes et les enfants rivalisèrent de cris et de huées qui firent tourner les talons aux représentants du gouvernement. « Les enfants les suivirent jusques au poids du blé, en criant « les mammelus » (épithète populaire réservée aux supporters du gouvernement)... les enfants étaient venus jusqu'au bas de la Cité en criant de même, mais que là, on les avait chassés à coups de bâtons »<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir p. 260.

<sup>2</sup> R.C., vol. 207, fol. 504, 28 mai 1707. « Les femmes et les enfants s'étaient attroupés et faisaient grand bruit dans la place (de Saint-Gervais) et sous Coutance où ils étaient en si grand nombre que tout en était plein. » *Ibid.*, fol. 502.

La petite bourgeoisie ne désirait pas associer activement à son mouvement cet élément de la population. En 1707, beaucoup de représentants des classes moyennes avaient déploré que le mouvement se fût prolongé jusque chez les ouvriers, et avaient condamné la violence qui en avait parfois résulté. Nous n'avons aucune preuve de la participation de ce groupe ouvrier au mouvement de 1718 ; à la vérité, une participation du bas peuple était probablement le dernier des désirs de la petite bourgeoisie, qui aurait craint par là même de discréditer sa campagne ; d'autre part, il existait entre ces deux groupes sociaux une fondamentale incompatibilité d'intérêts. La prospérité des maîtres-artisans ne pouvait se maintenir que si l'exclusion frappant les nouveaux groupes et les tenant à l'écart des maîtrises subsistait. Mais, malgré les intérêts politiques qui les divisaient à cette époque, les deux groupes vivaient et travaillaient en rapports étroits (on peut même parler d'intimité), car nombreux étaient les maîtres-artisans qui avaient sous-loué un appartement ou des chambres de leur maison à des membres de l'autre groupe ; ou bien, ils entretenaient avec eux des rapports de voisinage immédiat.

Ainsi le gros du peuple, bien qu'il ne soit pas entré directement sur la scène politique de 1718 à cause de la brièveté de cet épisode, n'en était pas moins un élément essentiel de l'entourage du quartier, de son atmosphère, et tout résident de Saint-Gervais, pour peu qu'il y fût sensible, ne pouvait manquer d'imprégner son esprit de cette atmosphère.

L'agitation née des deux lettres anonymes de 1718 fit avancer d'un pas la lutte pour la souveraineté populaire menée par la petite bourgeoisie de Genève au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Bien qu'infructueuse, cette agitation établit un lien entre les événements de 1707 et ceux de 1734 ; elle permit à de nombreux meneurs de faire leurs premières armes, elle fournit l'occasion de formuler un programme ; elle expérimenta des méthodes qui aboutirent en 1734-37 à des succès certains. L'exigence fondamentale du peuple était le pouvoir suprême du Conseil Général de tous les citoyens, idée qui recevra son expression et sa justification philosophiques dans le *Contrat Social* de Jean-Jacques Rousseau. La direction du mouvement fut assumée par un

petit nombre de familles alliées de la petite bourgeoisie, choisies notamment au sein d'un groupe d'horlogers prospères du quartier de Saint-Gervais ; ces derniers, imbus du principe politique de souveraineté populaire, ralliés autour du slogan de la « liberté », renforçaient leurs convictions par leur intérêt croissant pour la littérature profane. Ils donnèrent naissance, jusqu'à un certain point, à une élite intellectuelle et politique de Saint-Gervais qui mena les luttes politiques de Genève au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce groupe, devenu peu à peu conscient de ses propres buts, fut désireux et capable de combattre les injustices de la structure oligarchique des institutions genevoises ; il formula une philosophie d'aspect démocratique et d'action politique.

---